Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 87 (1999) Heft: 1433-1434

Artikel: Elections fédérales : les urnes auf éminin

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-281591

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉLECTIONS FÉDÉRALES: Les urnes au féminin

I y a bientôt trente ans, les femmes obtenaient le droit de vote au niveau fédéral. Mais elles n'ont pas manifesté d'emblée un intérêt marqué pour la chose politique: en 1971, le taux de participation des citoyennes restait inférieur de 25 points à celui des hommes. Aux dernières élections fédérales, la différence n'était plus que de 7 points. En Suisse comme ailleurs, on observe une convergence dans la participation, moins prononcée pourtant qu'en Grande-Bretagne, en France ou en Allemagne, pays dans lesquels le sexe ne joue plus aucun rôle dans le comportement électoral.

Lorsque les femmes manifestent un niveau de connaissance équivalent à celui des hommesce que les politologues désignent par facteurs cognitifs: intérêt pour la politique, connaissance des institutions, préférence partisane, niveau d'information - elles participent autant que les citoyens. Par contre, certains facteurs socio-démographiques contribuent à l'abstention des femmes. On sait que l'insertion professionnelle favorise l'intégration politique et partant, la participation électorale. Tel n'est pas le cas pour les femmes: ces dernières, si elles sont actives professionnellement à temps plein, participent moins que la moyenne, quels que soient leur état civil, leur niveau de revenu et de formation. La réponse à cette énigme? Probablement le fait que les conditions socio-économiques ne sont pas adaptées aux besoins des femmes actives, plus particulièrement lorsqu'elles ont à assumer des charges familiales. L'intérêt pour

la politique exige du temps. Interrogées sur les motifs de leur abstention, les femmes déclarent ne pas connaître suffisamment les candidats et avoir peine à se décider face à la complexité du choix. Alors que les hommes affirment plus crûment ne pas y voir leur intérêt. Nous sommes bien sûr curieuses et curieux de voir si les prochaines élections révéleront une convergence accrue du comportement des citoyennes et des citoyens ou si des différences subsisteront. Mais d'ores et déjà, ces informations, tirées de l'analyse des élections

de 1995, devraient inciter les partis politiques à réfléchir sur les moyens de mieux mobiliser l'électorat féminin et à ne pas se contenter de faire une place aux femmes sur les listes de candidatures.



Source: Schweizer Wahlen 1995, Paul Haupt Verlag, Berne 1998.

Cette étude présente les résultats d'une enquête réalisée sur un échantillon de 7500 personnes après les élections fédérales.

Cet article a paru dans le numéro du 28-5-99 de la revue Domaine Public. Nous le publions avec l'aimable autorisation de l'auteur et de la rédaction.



Après Pékin, au boulot!

Petits conseils aux décideurs de tous horizons auxquels il est destiné, le **Plan d'action de la Suisse en matière d'égalité entre femmes et hommes**, adopté le 1^{er} mars 1999, et sorti de presse cet été.

Plongez-vous dans le chapitre Economie, page 65 à 83. OK, le langage est un peu onusiano-juridique, mais c'est la matière qui le veut. Il s'agit du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Pékin qui a eu lieu en 1995, organisée par l'ONU justement. Mais si on s'accroche un peu, on arrive à dégager de petites recommandations qui pourraient entraîner de grands changements: comme celle d'appliquer vraiment la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (mesure 5); ou de trouver les moyens d'éviter que le développement du salaire au mérite n'entraîne de nouvelles discriminations envers les femmes (mesure 6); ou encore de s'assurer, grâce à des mécanismes de contrôle, que le respect du principe de l'égalité des salaires est examiné dans l'attribution des marchés publics (mesure 7) et d'élargir la base de données de consultants et consultantes, de manière à augmenter les possibilités de recruter des femmes (mesure 9) et bien d'autres encore.

Comme quoi, si on veut, on peut.

A part cela, le Plan d'action offre une série de recommandations pour concrétiser l'égalité dans une dizaine de domaines recouvrant tous les moments de la vie d'une femme.

Le Plan d'action est disponible gratuitement. S'adresser à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel EDMZ, 3003 Berne, tél. 031/325 50 50, fax 031/325 50 58, www.admin.ch/edmz. Numéro de commande: 301.925f.

(bma)

RU-486

14 juillet, l'Office fédéral de contrôle des médicaments a autorisé l'ouverture de la procédure d'homologation de la pilule RU-486, qui devrait être mise à disposition, sur ordonnance médicale, comme en France, en Angleterre et en Suède. Son emploi n'a pas provoqué une augmentation du nombre des avortements. L'association «Oui à la vie» a remis il y a quelques semaines à la Chancellerie fédérale 44 513 signatures contre la pilule abortive.

Couples homosexuels

Couples de même sexe: la commission du Conseil national chargée d'examiner un projet de loi a voté par 18 voix contre 3 l'introduction d'un partenariat officiel pour ces couples, ainsi que pour les compagnonnages durables. Mais par 14 voix contre 5 et 5 abstentions, elle a refusé l'idée d'un véritable mariage qui aurait entraîné la permission d'adopter des enfants.

Tolérance

Le Tribunal fédéral a refusé à une commune zurichoise le droit d'ouvrir des classes séparées pour enfants du pays et enfants étrangers, l'intégration de ceux-ci étant rendue encore plus difficile. Il a autorisé le port du voile islamique même dans des écoles laïques.

CFC en gestion familiale

L'expérience de la femme active au foyer — éducation des enfants, tenue du ménage, soins aux enfants et à des parents âgés ou malades, etc. — complétée par des cours théoriques, est maintenant valorisée, étant reconnue comme constituant un apprentissage avec certificat fédéral de capacité (CFC) en gestion familiale, et possibilité d'accès à une école spécialisée. La mise en route de ce projet a déjà rencontré un grand succès auprès des femmes au foyer, elle est due à Jacqueline Berenstein-Wavre, qu'il n'est pas nécessaire de présenter dans le cadre de FS. (pbs)